

Vu la première convocation en date du 12 juin 2026 ;

Considérant que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin, celle-ci n'a pu valablement délibérer ;

Considérant que les membres ont été régulièrement convoqués pour une nouvelle séance en date du 27 juin 2026, conformément aux statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à salle n°2 sous-sols mairie de Lamballe, sous la présidence de Stéphane DE SALLIER DUPIN, Président du Syndicat Mixte du Haras. Au cours de cette séance, il est délibéré valablement avec pour condition de quorum : 1 délégué par collectivité.

Etaient présents :

Région Bretagne : Philippe HERCOUET

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Dider YON

Lamballe Terre et Mer : Serge GUINARD, Jean-Luc GOUYETTE

Ville de Lamballe Armor : Bertrand MARTIN, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Sylvain BERNU

Absents

Région Bretagne : Adeline YON BERTHELOT, Véronique MEHEUST

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Robert RAULT, Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre et Mer : Gwenaëlle AOUTIN

Ville de Lamballe Armor :

Il est proposé au Conseil de délibérer sur l'objet suivant :

DELIBERATION N° 2026-021

MEMBRES DU CONSEIL DES EQUIDES DE BRETAGNE

Membres en exercice : 12 – Présents : 7 – Absents : 5

Il convient de nommer des membres afin de représenter le Syndicat Mixte du Haras auprès du Conseil des Equidés de Bretagne :

Membre Administrateur : Stéphane DE SALLIER DUPIN

Délégués à L'assemblée Générale : Jean-Luc GOUYETTE (Lamballe Terre et Mer) et Bertrand MARTIN (Ville Lamballe Armor)

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

APPROUVE la nomination des membres du Conseil des Equidés.

VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré à Lamballe, le 27 juin 2026

Copie conforme à l'original

Certifié transmis en préfecture

Le Président
Stéphane DE SALLIER DUPIN



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 022-200003887-20260702-2026021-DE